



200 cigarettes maximum pour les voyageurs

Rubrique : actualités - Date : jeudi 30 septembre 2004

L'AFP indique que selon le ministère des finances, la France va continuer à limiter à 200 cigarettes maximum la quantité que peuvent ramener en franchise de taxes les voyageurs provenant de certains nouveaux Etats membres de l'UE alors qu'entre anciens Etats membres le principe reste celui de la libre circulation du tabac.